

Séance du 08 février 2018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU
--

Réunion de Bureau du 08 février 2018, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Date d'affichage du 27 février 2018

Nombre de membres :

- en exercice	:	6
- présents	:	6
- votants	:	6

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

Membre(s) excusé(s) :

néant

Assistaient également à la séance :

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

DELIBERATION N°B006-02-2018

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2018

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 18 janvier 2018 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents	:	6		contre	:	0
Membres représentés	:	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B007-02-2018

OBJET : MARCHE N°2017-15 « FOURNITURE DE 130 A 150 CONTENEURS AERIENS INCOMBUSTIBLES DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE » : REMISE DES PENALITES DE RETARD

LE BUREAU,

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Bureau N°B070-08-2017 du 8 septembre 2017 portant attribution du marché N°2017-15 ;

CONSIDERANT que le retard pris dans l'exécution bon de commande N° 2 n'a pas porté préjudice à la collectivité,

1° DECIDE d'accorder une remise intégrale des pénalités de retard correspondant au bon de commande N° 2.

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B008-02-2018

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTEUR DU 1^{ER} MARS 2018

LE PRESIDENT,

PROPOSE

- la transformation de 8 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en adjoint technique suite aux restructurations de la carrière des fonctionnaires de catégorie C introduites par le PPCR(Protocole d'accord sur les Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations),
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe devenu vacant suite à une promotion,
- la création d'un poste d'adjoint administratif en prévision du remplacement de l'agent occupant le poste de secrétaire des services techniques.

LE BUREAU,

- VU** la loi N° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique modifiant la loi N° 83-634 du 6 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;
- VU** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

SUR le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

1° ADOPTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} mars 2018 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS POURVUS	DONT TNC
PERMANENTS				
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	A	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1 ^(a)	
Attaché principal	A	1	0	
Rédacteur	B	4	2	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	
Adjoint Administratif territorial	C	4	3	
TOTAL 1		14	9	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	3	3	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	25	24	
Adjoint Technique Territorial	C	38	30	
TOTAL 2		69	57	
TOTAL 1+2		83	66	

	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
NON PERMANENTS				
SAISONNIERS (60 mois)	C	Technique	1 ^{er} échelon d'adjoint technique territorial	3-1
1 EMPLOI D'AVENIR ARRIVANT A TERME AU 19/05/2018, TEMPS COMPET	C	Technique	1498,50 € brut/mois	Emploi aidé
2 EMPLOIS D'AVENIR DU 01/06/2017 au 31/05/2018, TEMPS COMPLET	C	Technique	1638,87 € brut/mois	Emploi aidé
1 POSTE DE RENFORT A L'ATELIER DU 07/09/2017 AU 10/03/2018	C	Technique	1 ^{er} échelon d'adjoint technique territorial	3-1
4 EMPLOIS D'AVENIR POUR EFFECTUER LES MISSIONS D'AMBASSADEUR DU TRI -2 POURVUS DU 13/02/2018 AU 12/02/2019 AVEC UNE QUOTITE DE TRAVAIL DE 21H/SEMAINE	C	Technique	899,10 € brut/mois	Emploi aidé
3 POSTES DE VACATAIRES EFFECTUANT LES MISSIONS DE GARDIEN DE DECHETERIE	C	Technique	10,80 € brut/heure	

(a) dont DGS

2° AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à recruter des agents non-titulaires afin de pourvoir à la vacance de ces emplois si ceux-ci ne peuvent être immédiatement pourvus par un fonctionnaire dans les conditions statutaires prévues par la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, en précisant que la rémunération des affectataires ne pourra être inférieure à la rémunération indiciaire minimale du grade dans lequel ils seront nommés, ni excéder l'indice terminal de la grille indiciaire de ces mêmes grades, la détermination de la rémunération appartenant par conséquent à l'autorité territoriale selon les principes régissant la matière ;

3° PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au budget de l'exercice au chapitre 012 du budget.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 08 FEVRIER 2018

DELIBERATIONS :

B006-02-2018 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2018

B007-02-2018 : MARCHE N°2017-15 « FOURNITURE DE 130 A 150 CONTENEURS AERIENS INCOMBUSTIBLES DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE » : REMISE DES PENALITES DE RETARD

B008-02-2018 : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1ER MARS 2018

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Président	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	